

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT

Réunion du 19 septembre 2019, 20H30 à la mairie

Présents : Maryse TOCQUER, René LE TALLEC, Isabelle BIDEAU, Hervé QUEMENER, Denis SEITE, Yves-Marie DAYOT, Jean Claude GUILLOU, Michel PITON, Olivier LEON

Absents : Louis THOMAS (procuration à Maryse TOCQUER), Claude LE NOAN (procuration à Hervé QUEMENER), Joseph ISNARD, Serge DEBERGUE, Nathalie BIHAN, Antoine CORIOU.

Secrétaire de séance : René LE TALLEC

Date de convocation du conseil municipal : 11/09/2019

Le quorum étant atteint, Maryse TOCQUER ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2019
- Bilan camping et tarifs 2020
- Impasse de la gare : enfouissement du réseau électrique
- SDEF : nouveaux statuts
- Tarifs de location de la salle Kasino
- Subvention complémentaire (centre de Keravel)
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2019

Maryse TOCQUER explique qu'une coquille s'est glissée dans le compte-rendu du dernier conseil municipal au sujet des DIA. Concernant le n° 5^{bis} impasse de Trohon, il s'agissait d'un terrain et non d'une maison.

Pas d'autre remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

20h50 Arrivée d'Olivier Léon

2. Bilan camping et tarifs 2020

Le bilan comptable de la saison 2019 au camping est présenté aux élus.

- Recettes encaissées brut : 17 338€
- Dépenses réalisées : 15 415.25€

Soit un **bénéfice réalisé de : 3 594.14€**

Concernant la fréquentation, le camping a enregistré cette année **2 527 nuitées**.

Maryse TOCQUER précise qu'il s'agit d'une bonne saison et souligne que l'équipe de saisonniers en charge du camping a donné entière satisfaction. Elle propose ensuite de soumettre au vote les tarifs pour la saison 2020 :

Prestations	Tarifs 2019	Propositions 2020
Emplacement simple	3.35€	3.40€
Emplacement grand confort	4.30€	4.40€
Adulte	3.55€	3.60€
Enfant (-10 ans)	1.95€	1.95€
Camping car /Fourgon aménagé	7.40€	7.50€
Voiture	1.85€	1.90€
Moto	1.45€	1.50€
Chien	1.45€	1.50€
Branchement électrique	3.10€	3.20€
Hébergement en salle	5.80€	5.80€

Lave linge ou sèche linge	4.35€	4.40€
Douche (pour personnes extérieur au camping)	2.00€	2.00€

Vote : approuvé à l'unanimité.

Hervé QUEMENER et Yves Marie DAYOT évoquent le stationnement de nombreux camping cars le long de la plage. Considérant qu'ils se garent de manière désordonnée et nuisent au paysage, ils suggèrent de les interdire.

Pour René LE TALLEC, plutôt que de les interdire, il faut leur proposer d'autres lieux de stationnement comme le projet de réaliser de réaliser une aire de camping cars sur le terrain municipal, et rappelle que les camping caristes sont susceptibles de générer des retombées économiques pour les commerces locaux.

3. Impasse de la gare : enfouissement du réseau électrique

La commune a signé en 2018 une convention avec ENEDIS concernant la mise en place d'une installation électrique sur la parcelle ZR224 au lieu-dit impasse de la gare (mise en place d'une canalisation de 170m de long dans une bande de 1m de large pour permettre l'enfouissement de la ligne électrique). Maryse TOCQUER explique qu'il convient aujourd'hui de régulariser administrativement et juridiquement la situation par la rédaction d'un acte authentique qui sera publié au service de publicité foncière. Les frais seront pris en charge par ENEDIS. Le conseil est invité à donner délégation à Mme Le Maire pour signer l'acte au nom de la commune.

Vote : approuvé à l'unanimité.

4. SDEF : nouveaux statuts

Le comité syndical du SDEF a approuvé le 5 juillet dernier la modification de ses statuts. En tant que collectivité adhérente, la commune dispose de 3 mois pour se prononcer sur les modifications (note détaillée présentée en réunion). Le conseil municipal est invité à approuver les nouveaux statuts du SDEF.

Vote : approuvé à l'unanimité.

5. Tarifs de la salle Kasino

Maryse TOCQUER présente une nouvelle grille de tarifs de la salle Kasino qui n'ont pas été modifiés depuis 2015. Après discussion, les membres du conseil proposent d'arrondir les montants, à savoir :

Prestations (à compter du 1^{er} janvier 2020)	St Jeannais ou contribuables	Personnes extérieures et associations extérieures
Journée en semaine	175.00€	300.00€
Forfait week end	240.00€	380.00€
Apéritif (jusqu'à 22h)	110.00€	165.00€
Majoration petite salle	35.00€	35.00€
Majoration cuisine (en été)	35.00€	35.00€
Clé de l'armoire à vaisselle	10.00€	10.00€
Associations	Gratuit	220.00€

Vote : approuvé à l'unanimité.

6. Subvention complémentaire

Le centre de Keravel (PEP53) a transmis à la commune une demande de subvention d'un montant de 830.00€, pour les 17 enfants de Saint-Jean-du-Doigt qui ont participé aux colonies organisées par le centre cet été. Le montant demandé tient compte du quotient familial des parents de ces jeunes.

Maryse TOCQUER soumet au vote cette demande de subvention.

Vote : approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

Priorité à droite dans le bourg :

Suite à une demande d'un habitant, Maryse TOCQUER évoque l'intérêt ou non de généraliser les priorités à droite sur l'ensemble du bourg pour réduire la vitesse des véhicules. Un débat s'engage entre les membres du conseil et il est décidé que cette question méritait réflexion.

Hervé QUEMENER profite de ce point pour demander que l'on remette le panneau « interdit aux poids lourds » en bas de la côte de Pen Ar C'hra. Maryse TOCQUER lui répond que c'est déjà prévu.

Recensement 2020

La commune va recruter 2 contractuels pour effectuer le recensement du 16 janvier au 15 février 2020.

Pot de départ en retraite de Claudie Faccenda

Ce pot aura lieu le 11 octobre à 18h00 à la salle Kasino.

Repas du CCAS

Le repas aura lieu le samedi 19 octobre. Un apéritif sera servi au Petit St Jean à 11h30 suivi du repas à 12h00 à la salle Kasino.

SDEF

Le rapport d'activité 2018 est consultable en mairie et téléchargeable sur le site internet www.sdef.fr

HEOL

Le rapport d'activité 2018 est consultable en mairie et téléchargeable sur le site internet www.heol-energies.org

Point Budgétaire

Maryse TOCQUER présente aux membres du Conseil un état budgétaire des finances de la commune.

Avant de lever la séance, le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal :

Jeudi 17 octobre 2019, à 20h30 à la mairie.